LISTE DES PRODUITS CONSEILLES SUR LA **CULTURE DE L'AIL** DANS LE SUD-OUEST

Document réalisé par les techniciens ail Sud-Ouest

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
Gers . Haute-Garonne
Tarn . Tarn et Garonne

ail violet de CADOURS

ail blanc de Lomagne

Ail Rose de LAUTREC

CEFEL

Alinéa

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural"

MALADIES OU RAVAGEURS USAGES	MATIERE ACTIVE	PRODUITS COMMERCIAUX	DOSE P.C./ha	DELAIS AVANT RECOLTE	OBSERVATIONS
Pourriture blanche	Iprodione 50 %	Rovral Aqua Flo	0,3 l/qt	> 140 jours	Exclusivement traitement des caïeux par enrobage. Respecter les rotations et utiliser des semences certifiées.
	Prochloraze	Octave	0,3 kg/qt	> 140 jours	
Rouille	Mancozèbe	Nombreux Produits commerciaux homologués ex :			Produits de contact. Utilisation préventive
		Dithane M 45	2 kg/ha	30 jours	
		Penfluid	3,8 l/ha	30 jours	
	Azoxystrobine	Ortiva	1 l/ha	14 jours	3 applications max. Préventif exclusif
	Tébuconazole	Horizon Nombreuses spécialités commerciales homologuées	1 l / ha	21 jours	Produit préventif. 2 applications maximum. Mouillage minimum 300 l/ha. Hygrométrie > 70 % Eviter de traiter par forte chaleur. Ne pas associer aux oligo éléments
Stemphylium	Azoxystrobine	Ortiva	1 l/ha	14 jours	3 applications maximum Préventif exclusif
Maladie café au lait	Aucun moyen de lutte chimique				Limiter le risque par des moyens prophylactiques
Virose	Aucun moyen de lutte chimique				Utiliser des semences certifiées

RAVAGEURS

En règle générale dans le sud-ouest la pression des différents ravageurs reste extrêmement faible et sans conséquence. Le recours à la lutte chimique doit rester exceptionnel.

MALADIES OU RAVAGEURS USAGES	MATIERE ACTIVE	PRODUITS COMMERCIAUX	DOSE P.C./ha	DELAIS AVANT RECOLTE	OBSERVATIONS
Mouche de l'oignon	Usage vide				Il n'existe plus de produits homologués pour cet usage sur la culture de l'ail
Teigne du poireau	Deltaméthrine	Décis Protech	0,5 l/ha	7 jours	3 applications max/campagne
	Lamba-cyhalothrine	Karaté Xpress (autres spécialisés homologuées)	0,150 kg/ha	21 jours	2 applications max/campagne
Puceron	Lamba-cyhalothrine….	Karaté Xpress (autres spécialités homologuées)	0,250 kg/ha	21 jours	2 applications max/campagne
Nématode	Privilégier l'utilisation de semences certifiées et respecter des rotations				

HERBICIDES

MATIERE ACTIVE	PRODUITS COMMER-CIAUX	DOSE P.C./ha	DELAIS AVANT RECOLTE	OBSERVATIONS
Prélevée de l'ail, prélevée des adventices				
Isoxaben	Cent 7	2 l/ha		Antigerminatif strict. Conditions d'utilisation : éviter les applications sur sol sec et motteux. Pas d'action sur les graminées. Afin de compléter le spectre d'action préférer l'utilisation en association avec Prowl 400.
Pendiméthaline	Prowl 400	3,3 l / ha		Antigerminatif strict. Eviter les associations sur sol sec et motteux. Efficace, grand nombre de dicotylédones et de graminées. Afin de compléter le spectre d'action préférer l'utilisation en association avec CENT 7.
Aclonifen	Challenge 600	4,5 l		A préférer si parcelle à présentant un risque gaillet.
Post levée de l'ail-Prélevée des mauvaises herbes adventices				
Isoxaben	Cent 7	1 à 2 l		Pas d'action sur les graminées. Eviter l'utilisation sur sol sec et motteux.
Post levée de l'ail et des adventices				
Ioxynil.	Totril	2,5 l à partir du stade 8 feuilles de l'ail	75 jours	Dose à fractionner en fonction du stade de l'ail : 0,5 à 1 l à partir de 3-4 feuilles. 0,75 à 1,5 l à partir du stade 6 feuilles. 30 jours entre les deux applications. ZNT : 50 mètres 2 applications max par campagne. Efficace sur adventices au stade plantule.
Quizalofop Ethyl P	Pilot	1 l	30 jours	Actif sur nombreuses graminées jusqu'au stade 3 feuilles
Fluazifop b-butyl	Fusilade X 2	0,75 l/ha	28 jours	Actif sur nombreuses graminées jusqu'au stade 3 feuilles

Pour tout complément d'information, contacter le conseiller de votre OP ou de votre structure

L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin. Cependant, en aucun cas les rédacteurs ne pourront être tenus responsables d'une erreur ainsi que des conséquences, qu'elles quelles soient, qui pourraient en résulter. Les références réglementaires en vigueur correspondent aux mentions figurant sur l'étiquette.

© Mise en page : Communication-Chambre d'Agriculture 31

Mise à jour : janvier 2011